

De: Steven Hadden shadden@1976usw.ca 

Objet: Elections Committee/Mail-In Ballots explained - Explications Comité des élections / bulletins de vote à envoyer par la poste

Date: 15 mars 2021 à 11:53

À:

---

La version française est ci-dessous

To all members of USW Local 1976. Please forward this on to your members and/or post in your workplaces.

À tous les membres de la section locale 1976 des Métallos des Métallos. Veuillez le transmettre à vos membres et / ou le poster sur vos lieux de travail.

This message will also be posted on the USW Local 1976 website/Ce message sera également affiché sur le site Web de Local 1976

In Solidarity,

Steven Hadden  
Président  
USW Local 1976

This message is to clarify certain misconceptions of the Elections Committee appointed by the the Executive Council. Some are under the false assumption that I hand-picked the Elections Committee. I did not, the Executive Council made the decision. A motion was passed and accepted by the majority of the Executive Council members. As President, I have no vote on this matter. I would have had a vote if the Executive Council were deadlocked, which was not the case in this particular matter.

It should be noted that the Executive Council made their decision based on a number of important factors. Due to the extraordinary circumstances surrounding the pandemic the Executive Council decided to appoint four (4) apolitical tellers from the Montreal area to minimize travel and possible transmission. Those appointed are not officers of the Local, nor candidates or acclaimed candidates. All tellers are members in good standing belonging to Units within Local 1976. Further, all four (4) tellers appointed are bilingual.

Given the current COVID situation across Canada, Local 1976 requested and received permission from the USW International Union to conduct all elections (Unit & National) via mail-in balloting. It should be noted that Local 1976 has received the same permission for all past elections.

We understand that in past Unit Elections certain units requested and received permission to hold workplace balloting to vote on the Unit President or Recording Secretary positions. If the Local Executive thought it was safe to do so this year, we would have reviewed each request with the unit president making such a request. However, in addition to the ongoing public health emergency, many of our members are currently working exclusively from home or are laid-off. Mail-in ballots are therefore the safest and best way to ensure that ballots reach as many members as possible.

The Executive Council did entertain the possibility of electronic voting. However, the process combined with the USW International guidelines for electronic voting is a complex one given our unique structure within USW. Given the already complex circumstances of the pandemic, the Executive did not feel this was the right time to use an entirely new and untested process for the very first time.

Local 1976 has roughly 5000 members working for over 60 companies spread out over the three Districts in Canada, combined with nominees running for positions that are either specific to a certain Unit, to a certain District, for a specific industry and of course the National elections, and these elections must be conducted in both official languages. We did conduct inquiries with firms that handle electronic voting and overall they had a difficult time understanding our needs and requirements and could not handle the turn-around time required for nominations and elections. As a result, the Executive Council felt that the Local could not guarantee the safeguards required by the USW International union for electronic voting at this time. The Local will re-visit electronic voting in the future for either elections or ratifications but we prefer to test this process on a smaller scale targeted for specific items before we roll this out on a National level.

The Executive Council opted to go with the mail-in ballot as this is a process that the Local has used over the past 20 years, a process that members have used and trusted over the years without any incident or challenges. Further, members in good standing are permitted to observe the count and can do so at their own expense (which will in all likelihood observe via zoom or a similar platform) .

Certain members have requested to have workplace ballots in every single location across Canada where we represent members. This would translate into 210 tellers for approximately 70 locations (a minimum of 3 tellers per location), meaning we would require permission from all employers across Canada to hold workplace ballots and at the same time request leaves of absence for all 210 tellers. This is clearly not feasible.

Local 1976 processes currently being used have been applied consistently in the same manner since we merged with the USW over 20 years ago. The Local is open to changing or modifying processes. If the membership want to adopt change,

they may do so through your individual Unit by submitting resolutions to the National Triennial convention, which will be held in 2022, COVID permitting. Delegates to the convention will then vote upon the motion.

We understand that these are difficult and unprecedented times and I am certain the membership agrees with the Executive Council's reasoning behind the decisions made as we want to ensure not only open & fair elections, but safe ones.

The Elections committee are in the process of validating the nominations and eligibility requirements and will post the results on the USW Local 1976 web page at <https://1976usw.ca/tc-local-1976-elections-2021> once their first tasks are completed.

Any questions surrounding the nominations/elections are to be directed to the Election Committee by using the following form at: <https://1976usw.ca/contact-elections-committee>

\*\*\*\*\*Version Française\*\*\*\*\*

Ce message vise à clarifier certaines idées fausses sur le Comité des élections nommé par le Conseil exécutif. Certains sont sous la fausse hypothèse que j'ai choisi le Comité des élections. Je ne l'ai pas fait, le Conseil exécutif a pris la décision. Une motion a été adoptée et acceptée par la majorité des membres du Conseil exécutif. En tant que président, je n'ai pas de vote sur cette question. J'aurais eu un vote si le Conseil exécutif était dans l'impasse, ce qui n'était pas le cas dans cette affaire particulière.

Il convient de noter que le Conseil exécutif a pris sa décision sur la base d'un certain nombre de facteurs importants. En raison des circonstances extraordinaires entourant la pandémie, le Conseil exécutif a décidé de nommer quatre (4) scrutateurs apolitiques de la région de Montréal afin de minimiser les déplacements et la transmission possible. Les personnes nommées ne sont ni des dirigeants de la section locale, ni des candidats ou des candidats acclamés. Tous les scrutateurs sont des membres en règle appartenant aux unités de la section locale 1976. De plus, les quatre (4) scrutateurs nommés sont bilingues.

Compte tenu de la situation actuelle de COVID à travers le Canada, la section locale 1976 a demandé et obtenu la permission du Syndicat international des Métallos des Métallos de tenir toutes les élections (de l'unité et nationales) par vote postal. Il convient de noter que la section locale 1976 a reçu la même autorisation pour toutes les élections passées.

Nous comprenons que lors d'élections passées d'unité, certaines unités ont demandé et reçu la permission de tenir un scrutin sur le lieu de travail pour voter sur les postes de président d'unité ou de secrétaire archiviste. Si l'exécutif local avait pensé qu'il était prudent de le faire cette année, nous aurions examiné chaque demande avec le président de l'unité qui en faisait la demande. Cependant, en plus de l'urgence de santé publique en cours, bon nombre de nos membres travaillent actuellement exclusivement à domicile ou sont mis à pied. Les bulletins de vote par correspondance sont donc le moyen le plus sûr et le meilleur pour s'assurer que les bulletins de vote atteignent le plus grand nombre de membres possible.

Le Conseil exécutif a envisagé la possibilité d'un vote électronique. Cependant, le processus combiné avec les directives des Metallos International pour le vote électronique est complexe étant donné notre structure unique au sein des Metallos. Compte tenu des circonstances déjà complexes de la pandémie, l'exécutif n'a pas estimé que le moment était venu d'utiliser pour la toute première fois un processus entièrement nouveau et non testé.

La section locale 1976 compte environ 5000 membres travaillant pour plus de 60 entreprises réparties dans les trois districts du Canada, ainsi que des candidats qui se présentent à des postes spécifiques à une certaine unité, à un certain district, à une industrie spécifique et bien sûr aux élections nationales, et ces élections doivent se dérouler dans les deux langues officielles. Nous avons mené des enquêtes auprès des cabinets qui gèrent le vote électronique et, dans l'ensemble, ils ont eu du mal à comprendre nos besoins et exigences et ne pouvaient pas gérer le délai d'exécution requis pour les nominations et les élections. En conséquence, le Conseil exécutif a estimé que la section locale ne pouvait pas garantir les garanties requises par le syndicat international des Métallos pour le vote électronique pour le moment. La section locale revisitera le vote électronique à l'avenir pour des élections ou des ratifications, mais nous préférons tester ce processus à une échelle plus petite ciblée pour des éléments spécifiques avant de le déployer au niveau national.

Le Conseil exécutif a choisi d'aller avec le vote envoyé par la poste, car il s'agit d'un processus que la section locale a utilisé au cours des 20 dernières années, un processus auquel les membres ont utilisé et fait confiance au fil des ans sans aucun incident ni défi. De plus, les membres en règle sont autorisés à observer le décompte et peuvent le faire à leurs propres frais (qui, selon toute vraisemblance, observeront via un zoom ou une plate-forme similaire).

Certains membres ont demandé que des bulletins de vote soient organisés dans chaque endroit du Canada où nous représentons des membres. Cela se traduirait par 210 scrutateurs pour environ 70 emplacements (un minimum de 3 scrutateurs par emplacement), ce qui signifie que nous aurions besoin de la permission de tous les employeurs du Canada pour tenir les bulletins de vote en milieu de travail et demander en même temps des congés pour les 210 scrutateurs. Ce n'est manifestement pas faisable.

Les processus locaux de 1976 actuellement utilisés ont été appliqués uniformément de la même manière depuis notre fusion avec les Metallos y a plus de 20 ans. La section locale est ouverte au changement ou à la modification des

processus. Si les membres souhaitent adopter un changement, ils peuvent le faire par le biais de votre unité individuelle en soumettant des résolutions au congrès triennal national, qui se tiendra en 2022, si le COVID le permet. Les délégués au congrès voteront ensuite sur la motion.

Nous comprenons que ce sont des temps difficiles et sans précédent et je suis convaincu que les membres souscrivent au raisonnement du Conseil exécutif derrière les décisions prises, car nous voulons garantir non seulement des élections ouvertes et équitables, mais aussi des élections sûres.

Le comité des élections est en train de valider les nominations et les critères d'admissibilité et affichera les résultats sur la page Web de la section locale 1976 des Métallos à <https://1976usw.ca/tc-local-1976-elections-2021> une fois ses premières tâches terminées. .

Toute question concernant les nominations / élections doit être adressée au comité des élections en utilisant le formulaire suivant à: <https://1976usw.ca/contact-elections-committee>

